

Plan d'action, moyen no. 7

À tous les membres du SERL,

Comme voté en conseil fédératif de négociation, comme appliqué par 49 000 enseignantes et enseignants des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), les quelque 5 300 membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) se donneront la main cette semaine pour appuyer le moyen d'action numéro 7 qui implique ceci :

*Message sur l'état de la négociation avec décompte des jours passés depuis l'annonce du mandat de grève ainsi que ceux à venir jusqu'à son exercice à **transmettre en personne** aux directions d'établissement, gestionnaire des centres de services scolaires et personnes élues de la CAQ.*

Ce moyen devrait être appliqué « chaque jeudi de paie à partir de la confirmation de l'obtention du mandat de grève ». Le SERL vous rappelle que les jours de paie des enseignantes et enseignants de Laval seront le jeudi de cette semaine, le 15 avril 2021, ainsi que les 29 avril 2021, 13 mai 2021 et le 27 mai 2021. À inscrire à votre agenda.

Afin d'aider les personnes déléguées dans vos écoles, le SERL vous a fourni en pièce jointe un document auquel vous pourrez ajouter le nom de votre école et de moduler les dates de remise du document à votre direction d'établissement ou de centre. Le SERL suggère également que le plus d'enseignantes et d'enseignants accompagnent la personne déléguée pour faire la lecture à votre direction ou pour remettre le document. Nous suggérons également de faire signer la lettre par tous les membres de votre école afin de lui donner un puissant appui.

Dans le cas extrême où votre école, classe ou enseignante et enseignant seraient confinés à la maison, vous pourriez envoyer la lettre par courriel à votre direction. L'objectif principal est de rappeler à la direction que le mandat de grève générale illimitée au 31 mai 2021 est imminent et que les enseignantes et enseignants méritent de meilleures conditions de travail ainsi qu'un salaire à la hauteur de leur labeur.

Bien sûr, les directions vous répondront que la négociation n'est pas tributaire de leur responsabilité. C'est faux! Les directions d'établissement ont été consultées, en tout ou en partie, du moins par leurs instances afin de donner des mandats au Comité patronal de négociation (CPNCF) pour confier à ce comité la consultation sur notre tâche, de plus en plus lourde, que nous subissons.

Le SERL vous encourage à demeurer solidaires, il est grand temps de s'affirmer et de s'assumer si nous voulons obtenir des conditions d'emploi et une rémunération juste correspondant à notre travail. Vous pouvez communiquer avec Pierre Morin pour de plus amples renseignements pmorin@sregionlaval.ca.

Solidairement,

Pierre Morin



Responsable du comité action-mobilisation

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca